

Burundi : Les députés rejettent l'idée de privatiser l'ONATEL

@rib News, 30/08/2013 - Source Xinhua Les députés de l'Assemblée Nationale burundaise ont rejeté jeudi l'amendement du Sénat de privatiser l'Office National des Télécommunications (ONATEL) par lotissement considérant que ce secteur est plus que stratégique pour le pays et surtout au niveau sécuritaire. « La Commission chargée de la bonne gouvernance et de la privatisation rejette cet amendement du Sénat parce qu'elle considère que l'ONATEL comporte plusieurs composantes dont certaines revêtent des dimensions d'ordre stratégique pour le pays, surtout la sécurité », a expliqué aux députés Béatrice Rurahinda, présidente de cette Commission qui a analysé de fond en comble l'amendement apporté par le Sénat sur cette privatisation.

Elle a ajouté aux motifs qui plaident pour la non privatisation de l'ONATEL le fait que la fibre optique qui est en vogue pour le moment est un secteur nouveau. Elle leur a expliqué que ce projet de fibre optique vient de bénéficier d'un appui important des bailleurs, notamment de la Banque mondiale sur une période de 10 ans avec des facilités qui vont jusqu'à la gratuité des frais de connexion, de support et de la maintenance au niveau des ministères, des institutions, de provinces et des sociétés par actions pour la première phase. Après toutes ces explications, les membres de la Chambre basse du parlement burundais ont rejeté à l'unanimité cette volonté du gouvernement de privatiser l'ONATEL. Ils ont fait à ce même gouvernement une série de recommandations à respecter pour les autres entreprises à participation publique, des services et des ouvrages publics qui ont été retenus pour la privatisation. Parmi ces recommandations, figurent la mise en place des mécanismes conservatoires pour protéger l'outil de production pendant la période préparatoire à la privatisation afin d'éviter des dérapages, la prise en compte des mesures d'accompagnement des entreprises privatisées pour assurer la pérennité de leurs activités et la réduction minimale des problèmes sociaux éventuels. Il y a également la programmation de la liquidation des actifs de l'Etat sur le secteur public et parapublic pour réduire l'impact négatif sur leurs activités économiques et l'orientation des produits de la privatisation vers le financement des projets d'intérêt public et non vers le fonctionnement. Ils ont enfin recommandé au gouvernement de procéder immédiatement à la demande d'autorisation de privatisation des silos de Gitega (au centre du pays) qui ne servent plus à rien et qui sont en très mauvais état. Ces silos ont été construits dans les années 70-80 sous la deuxième République dirigée par Jean Baptiste Bagaza en pleine production agricole et servaient à l'époque de greniers du pays.